

<https://www.snetap-fsu.fr/Suppression-de-l-Observatoire-national-de-la-securite-et-de-l-accessibilite-des.html>



Suppression de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Publication date: mercredi 27 novembre 2019

- Les Dossiers - Vie fédérale -

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé le 15 novembre 2019, sa décision de supprimer l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement.

Selon le ministre, qui a reçu son président Jean Marie SCHLERET, l'intérêt et l'action de cet observatoire indépendant ne seraient pas remis en question (rapports annuels, guides, fiches de prévention, enquêtes et analyses...). Il s'agirait d'une commande des services du premier ministre qui a décidé de **supprimer les commissions de cet observatoire au prétexte des faibles effectifs en agents publics qui les composent !**

Dans le contexte actuel - de l'incendie d'une usine classée « Seveso » à Rouen, de la pollution au plomb autour de la cathédrale Notre-Dame, des problèmes liés à la présence d'amiante dans de très nombreux établissements scolaires, de l'importance des procédures de sécurité dans les ateliers dans la voie professionnelle et technologique, de la sécurité des installations sportives sans compter la montée des risques majeurs de causes naturelles liées au dérèglement climatique - la suppression de cet observatoire est irresponsable.

Cet observatoire réalise un travail essentiel pour mettre en évidence les progrès mais aussi les retards en matière d'accessibilité des locaux et équipements d'enseignement utilisés par les personnes en situation de handicap.

Les activités d'un organisme indépendant et collégial sont indispensables au progrès des politiques de préventions des risques, de diffusion de la culture du risque et de mise en oeuvre de l'accessibilité.

C'est pourquoi la [FSU](#) demande que la décision de faire disparaître l'observatoire soit reconsidérée, elle est par ailleurs disponible pour travailler à la modernisation de celui-ci. La FSU rappelle aussi que le caractère indépendant de ce type d'organisme reste une nécessité absolue pour protéger et inclure l'ensemble des usager-es et des personnels.

Les Lilas, le 27 novembre 2019.